

Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013

Rapport CR 114-13

Projet de budget pour 2014

Groupe Europe Ecologie Les Verts

**AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

Annexe 13 – Développement social et santé

Fonctionnement

Chapitre 931 – Formation professionnelles et apprentissage

Sous-fonction 13 – Formations sanitaires et sociales

Programme « Mesures diverses »

**Une action nouvelle est créée, « Sensibilisation à la santé environnementale », dotée de 0,15 M€ en AE et de 0,15 M€ en CP.**

Cet amendement est gagé sur la diminution à due concurrence de la part de l'autofinancement.

**Exposé des motifs :**

La santé des Francilien-nes est fortement déterminée par des facteurs sociaux, économiques et environnementaux. Une part croissante de la population, et notamment les plus démunis, est exposée à un environnement dégradé lui faisant courir un risque sanitaire important. Le changement des modes de vie (tabagisme, régime alimentaire déséquilibré, inactivité physique, etc.) entraîne l'explosion du nombre de maladies chroniques (maladies cardio-vasculaires, cancers, obésité, affections respiratoires, diabète, etc.).

Le Conseil régional, par la délibération CR 03-12, a confirmé sa détermination à élargir sa politique de santé au-delà des problématiques d'offre et d'accès aux soins, et à ne pas limiter son action sanitaire à cette politique de santé.

Dans cette perspective et dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de compétences obligatoires ou non, le Conseil régional a souhaité s'inscrire dans une démarche innovante de politique de santé-environnement, pour protéger la santé et la qualité de vie des francilien-nes.

La formation des professionnels du secteur sanitaire et social, notamment ceux de la Petite Enfance, est déterminante dans cette démarche globale de réduction des risques sanitaires liés à l'environnement.

Ainsi, à l'image des modules « Violences faites aux femmes » et « Egalité femmes-hommes » précédemment mis en place, le présent amendement propose la création d'une action « Sensibilisation à la santé environnementale » dotée de 150 000 euros afin que soient dispensés, dans le cursus de formation des métiers du secteur sanitaire et social, des enseignements complémentaires sur la santé environnementale.

Mounir SATOURI

